no. 14

LETTRE
DE
MONSIEUR
LE MARESCHAL DE VITRY:

Confirmãt la desroute de l'armée Naualle de la Rochele.

Ensemble ce qui s'est passé au mesme temps contre les Rochelois, en l'armée du Roy, commandée par Monsieur le Comte de Soissons.

Escrite du Camp de Sainct Maurice deuant la Rochelle, le 29. Octobre 1622.



A PARIS,
Chez Charles Chappellain, 1622.

Auec Permission.



LETTRE DE MONSIEVR LE MARESCHAL DE VITRY:

Confirmãt la desroute de l'armée Nauale de la Rochele.



Ovs me pardonnerez si vous escriuant des choses qui peuuent contenter vostre curiosité (comme bon Fran-

çois) ie vous les eſcris d'vne main empruntée , à fin que vous ne perdiez rien de ces nouuelles que vo⁹ verrez, qui ſont de conſequence, & où le veritable eſtat des choſes preſentes de deçà vous eſt repreſenté.

Vous auez donc à ſçauoir, Monſieur, que Ieudy vingt-ſeptieſme, ſur les deux heures apres midy, arriua noſtre Armée Naualle, partie des Sables à la Marée, entre la Dyue & la Pointe de Ré, au deſſous de laquelle eſtoient les ennemis en bon ordre. Sur les trois heures iuſtement noſtredicte Armée (bien que celle des ennemis tint le deſſus

du vent qui eſtoit ſus Surœſt, tref-propre pour eux ; qui eſtoient logez) ne laiſſa d'aller droict à eux furieuſement, & d'abord les ennemis demeurans ſerrez & mieux vnis, à cauſe de l'egalité de tous leurs vaiſſeaux, les noſtres ſemblerẽt pouuoir receuoir du deſaduantage, eſtans eſcartez les vns des autres en arriuant; mais ſe ramaſſans fort bien, entrerent dans les ennemis & y eut vn grand combat de Canonades ſeulemẽt à ce premier choc qui fut fort rude ; dont les ennemis ſe trouuãs preſſez pour la multitude de l'artillerie de nos grands Vaiſſeaux, bien diſproportionnée de la

leur, ſe tirerent de la preſſe & ſe ſeruant du vent, ſe mirent à l'eſcard ; mais les noſtres les forçans de reuenir aux mains au peu de diſtance qu'ils peuuent mettre entr'eux, rentrerent au combat, & ne ſe peut dire comme nos Gallions eſtans auant dans la partie ceſte fois, quelle quantité de coups de Canon fut tiré vne heure durant, où l'ō ne voyoit que feu continuellement, & demie-heure auparauant la nuict, eſtant venus aux mouſquetades & au bord, Guiton, Admiral des Rochelois, ayant abordé le vaiſſeau de Monſieur de Guiſe, il y euſt vn aſpre combat, où Vince-

guerre fut tué d'vne mousque-
tade au trauers du corps, où
Monsieur de Guise desga-
gea vne partie de son armée;
Et bien que les deux vaisseaux
d'artifice des Rochelois fussent
attachés au sien, par bon heur,
ayant fait esteindre le feu qui
s'y estoit pris, contraignit
Guiton de s'enfuïr auec toute
l'Arrieregarde des Rochelois,
laissant les vaisseaux de leur
Auangarde engagez parmy les
nostres.

Vous iugez bien restant
seuls, comme ils furent trai-
ctez des Galliôs, qui en mirent
quelques vns à fond, dôt estoit
le Vice-Admiral, n'estât restez
que dix ou douze Soldats pri-

ſonniers, & deux Capitaines; en tout: Entr'autres vn nommé Regnauld d'Orleans, de trois cens qui eſtoient deſſus: tout le reſte noyé auec vn grãd deüil & eſtõnemẽt pour la Rochelle. Les vns & les autres demeurerent quaſi là où la nuict les prit; les noſtres vers la rade de l'Aiguillon, les ennemis s'eſtans ſeulement retirez entre les terres du coſté de la Leu & Ré, où voyans Vendredy matin que nos vaiſſeaux auec bon vent s'appareilloiẽt pour venir ſur eux, qui s'eſtoient retirez enuiron 30. vaiſſeaux entiers reſtant de leur Armee, reprirent le chemin de la pointe de Ré du coſté des Sables, où le vẽt deffail-

lant

lant aux noſtres, par vn calme, furent contraints de s'arreſter, & d'enuoyer par ce temps les Galeres à l'eſcarmouche, qui démaſterent vn grand vaiſſeau de quatre cens tonneaux, à la veuë des autres, qui ne pouuoient bouger, & le mirent hors de combat: Apres quoy, la journée s'acheua, & aujourd'huy le vent ne l'ayant permis, les Rochelois demeurent en leurs poſtes, & les noſtres attendent le vent pour aller à eux. C'eſt affaire ſe terminera dés-ce que ces conſiderations le permettront.

Cependant les Vaiſſeaux

de Broüage sont sortis ce matin à la faueur de nostre armée, qui tient celle des ennemis occupée, & estoient ce soir à la veuë de Chef de Baye, si bien que demain ils se joindront aux nostres, ou deffendrőt l'entrée du Canal.

Vous pouuez, Monsieur, adjouster foy à cecy, comme l'ayant veu de dessus le bord de la Mer de deux lieuës seulement: qui estois; comme vous pouuez sçauoir, bien marry de ne pouuoir estre de la partie, & combattre sur l'eau aussi bien que sur terre.

Pour nos affaires parti-

cuňieres de ceſte armée, maintenant noſtre fort eſt comme fait: le Regiment de Champagne mis dedans, attendant l'ordre du Roy, & les munitions preſtes à y mettre pour deux mois: Et nous; à veoir quelles deliberations nous ferons pour hyuerner, ſi ſelon les choſes que l'on m'a mandées de la Cour, nous ne receuons du Roy vn ordre de paix: où il y a peu d'apparence à l'eſgard de ceſte ville, puiſque la Mer eſt à nous, cõme il ſera ſans doute, au premier iour (Dieu aydant.) Ceſte place ſans force ny

perte d'hommes, vient aux mains du Roy dans six mois infailliblement, qui est vne occasion qui ne se recouurira peut-estre jamais. Nous attendons sur tout les ordres de la Cour.

Du Camp de sainct Maurice, ce vingtneufiesme Octobre 1622.

FIN.

PERMISSION.

IL eſt permis à Charles Chappellain, d'imprimer, vendre, & debiter, *La Lettre de Monſieur le Mareſchal de Vitry*, *&c.* Et deffences à tous autres. Fait ce 10. Nouembre, 1622.